

## Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

<b>Nombre de Conseillers :</b>	
<i>en exercice</i>	: 10
<i>présents</i>	: 7
<i>représentés</i>	: 7
<i>votants</i>	: 7
<i>Pour</i>	: 7
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le onze juin deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du trente-et-un mai deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

**Étaient présents :** Mme BOUR Coline, Mr BOUTY, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre,

**Membres excusés ayant donné pouvoir :**

**Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :** Mme BELLET Béatrice,  
Mme CYRILLE D'HOOP Aurore  
Mr VERHELST Eduard

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 31 mai 2024

**Secrétaire de séance :** Mr MONTHEIL Jean-Pierre

#### Délibération 2024/042 du 11 juin 2024

**Approbation du procès-verbal de mise à disposition de biens meubles et immeubles, des subventions amortissables qui les ont financés et des emprunts en cours, de la commune de Domps à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif :**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Domps a transféré la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Madame le Maire fait lecture de ce procès-verbal.

**A l'unanimité le conseil municipal décide :**

- D'approuver le procès-verbal de mise à disposition de biens meubles et immeubles, des subventions amortissables qui les ont financés et des emprunts en cours, de la commune de Domps à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif :
- D'autoriser Madame Le Maire à signer le procès-verbal.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 11 juin 2024

Le Maire

